

accessoirement, une forme de gouvernement »<sup>1</sup>. « Elle n'est pas un type global de société mais seulement un type de système politique »<sup>2</sup>.

Dans un autre livre, Alain Touraine oppose deux sens du terme « démocratie », l'un se référant à un régime effectivement capable de répondre aux demandes de la population, et l'autre à un simple respect de procédures acceptées comme démocratiques se caractérisent davantage par un équilibre imparfait entre ces deux exigences que par leur exclusion réciproque. En outre, le vocable « démocratie » comporte sans doute une troisième acception, qui en ferait le régime optimal d'utilisation non répressive du consensus de la population, au bénéfice des détenteurs du pouvoir<sup>3</sup>.

Elle ne correspond pas à un modèle unique, mais elle peut se fonder sur des valeurs de base très différentes. A ce propos Norberto Bobbio<sup>4</sup> a montré les divergences fondamentales et fondatrices entre la démocratie directe des anciens et la démocratie moderne....).

Nombreux auteurs se posent la question de savoir si l'aspiration de populations à vivre dans des régimes démocratiques (que d'aucuns présentent comme des régimes « fragiles ») est en soi compatible avec des situations de sous-développement économique et social. L'idée sous-jacente est ici chez certains spécialistes de faire du développement économique la condition nécessaire et indispensable à la démocratisation politique des pays africains, ce qui laisserait à penser qu'un certain nombre de conditions doivent préexister au déclenchement de la démocratisation et à sa réussite. Appliquer ce raisonnement aux pays africains, par exemple, revient à nier à l'avance toute possibilité de démocratisation de sociétés aux standards assurément éloignés de ceux des pays occidentaux voire, de ceux d'Europe

---

1 Burdeau Georges, *La démocratie*, Neuchâtel, La Braconnière, 1956, p.9.

2 A. Touraine, « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°128, mai, 1991 ; p.276.

3 A. Touraine, « Production de la société », Paris, Le Seuil, 1974, pp232-233.

4 N. Bobbio, *Libéralisme et démocratie*, traduit de l'italien par Nicola Giovanni, 1996.

de l'Est<sup>1</sup>. C'est cette attitude qui en d'autres temps a servi à légitimer l'autoritarisme du développement<sup>2</sup>.

Aussi serait-il absurde de déclarer a priori l'inaptitude des Africains à tendre vers l'idée de démocratie ou l'incompatibilité de leurs valeurs avec l'idéal démocratique. Tel qu'il a été formulé par Jacques Chirac (1990) lors de son voyage en Côte d'Ivoire à savoir : « *l'inadaptation du multipartisme aux réalités africaines* » au moment de la revendication pour la démocratisation du régime d'Houphouët-Boigny.

Jacques Mariel Nzouankeu (1991 :401 a) n'avait-il pas fait une excellente remarque : « alors que nul ne reproche à l'Afrique d'importer ses langues officielles, ses religions dominantes, ses produits alimentaires, ses biens d'équipement, voilà qu'on se sent tout d'un coup offusqué lorsqu'il s'agit d'importer les libertés individuelles et le pluralisme démocratique ».

Comme le souligne Elly Rijnierse<sup>3</sup>, la question n'est plus aujourd'hui de se demander si la démocratie doit être implantée. On peut dire que les mutations qu'a connues l'Afrique subsaharienne à partir des années 1989-1990 ont surpris comme le souligne de La Brosse<sup>4</sup> la plupart des politologues, sceptiques quant à la possibilité de voir un jour, du moins à court terme, le continent noir faire un pas en direction de la démocratie ».

L'Afrique a toujours été considérée comme un terrain offrant peu de potentialités de démocratisation. Sandbrook<sup>5</sup> écrivait qu'il ne pensait pas que « la démocratie ait une chance quelconque vu les conditions limitantes de l'Afrique contemporaine.

---

1 Renaud de La Brosse, op.cit., p. 146.

2 Nzouanken J. Mariel « Pour la démocratie pluraliste dans le Tiers Monde » Ed. Fernand Nathan, in *Annuaire du Tiers Monde* n° IX, Paris, 1984-1985, Pp 29-33.

3 Rijnierse Elly « Democratisation in sub-Saharan Africa »? *Literature Overview* Ed. in *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 3, 1993, Pp. 652.

4 Renaud de La Brosse, op. cit.

5 Sandbrook Richard, *The Politics of Africa's Economic stagnation*, Cambridge, Ed. Cambridge University Press, 1985, Pp. 157.

Au milieu des années 1980, Samuel Huntington estimait qu'en « raison de leur pauvreté et de la violence de leur politique » les Etats africains sont peu susceptibles de prendre une orientation démocratique<sup>1</sup>. La croyance répandue selon laquelle la démocratie constituerait une sorte de luxe que l'Afrique ne pourrait se permettre conduit d'autres chercheurs, tel P. Chabal, à écrire en 1986 qu'avoir « imaginé que la démocratie s'y développe aurait été faire preuve d'un aveuglement historique »<sup>2</sup>. D'une manière plus générale, on n'imagine pas, avant le début de la décennie 1980, et la contestation politique qui va gagner alors l'Amérique latine, que le développement du régime de la démocratie libérale puisse véritablement un jour franchir les frontières des nations industrialisées<sup>3</sup>.

Pour revenir à Elly Rijnierse, il s'agit de déterminer pour les pays africains les modalités d'incarnation concrète de la démocratie sur le sol africain. Les théories élaborées en Europe et pour l'Europe peuvent être appliquées aux pays de la périphérie, mais il ne faut pas oublier que les théories sont des élaborations sociales, culturelles et par conséquent relatives, c'est-à-dire datées historiquement<sup>4</sup>. Or les institutions démocratiques telles qu'elles semblent s'instituer au cœur du processus de transition africain sont « datées » historiquement et « situées » géographiquement<sup>5</sup>.

L'émergence et le façonnement du régime démocratique français, écrit Owusu<sup>6</sup>, auquel se réfèrent les transitions démocratiques d'Afrique francophone se situent dans le contexte spécifique de l'expansion du libéralisme politique et économique, du développement de l'individualisme et des réflexions des lumières. Owusu insiste également sur la nécessité de se souvenir que l'émergence de la

---

1 Huntington S. « Will more countries become democratic? » Ed. in *Political Science Quarterly*, vol. 99, n° 2, summer 1984, pp. 214.

2 Chabal P. « Reflections on the limits of power » in *Political Domination in Africa*, Ed. Cambridge University Press, 1985, p. 5.

3 Chirot Daniel, *Social change in the twentieth century*, New-York, 1977, p. 22 ; and Tilly Charles, *The formation of national states in Western Europe*, Princeton University Press, 1975, p. 81.

4 Copans Jean « Les structures sociales », in Coulon Christian et Martin Denis-Constant (éd.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1990, p. 139.

5 Frere Marie. Soleil, op. cit., pp. 589-591.

6 Owusu Maxwell « Democracy and Africa : a View from the Village », in *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 30, n° 3, 1992, pp. 382.

démocratie occidentale s'est déroulée avec en toile de fond la conquête, la domination, la colonisation de presque tout le continent africain en vue de satisfaire les visées impérialistes.

Les réformes démocratiques en Grande Bretagne par exemple reflétaient des changements fondamentaux dans les structures sociales, les relations de classe et l'expansion capitaliste à l'intérieur du cadre constitué par l'Empire. Par conséquent, la transposition de modèles institutionnels forgés dans des circonstances aussi spécifiques nécessite sans aucun doute certains aménagements aux caractéristiques de la terre d'accueil. Comme le souligne Frère Marie Soleil<sup>1</sup>, le problème réside dans la nécessité de faire la part entre les spécificités intégrales aux modèles et celles qui changeraient la configuration en régime non démocratique : les démocraties populaires, par exemple, prétendaient s'inspirer de valeurs propres mais se réduisaient dans les faits à des dictatures.

Tous ces propos nous amènent à conclure qu'il est difficile de définir la démocratie de manière globale et définitive tant l'histoire politique et institutionnelle pour reprendre Frère M. Soleil peut toujours réserver des surprises et que les débats portant sur la manière de définir la démocratie participent généralement de stratégies de pouvoir.

La question des pré-conditions peut paraître intellectuellement stérile dans la mesure où poser des conditions préalables trop strictes peut faire obstacle à une réflexion constructive sur la façon dont les démocraties peuvent se former, s'imposer et se consolider dans et malgré un contexte a priori difficile<sup>2</sup>.

Il faut repenser les prétendus préalables de la démocratie, ne serait-ce tout simplement que parce qu'une liste énonçant des pré-conditions n'équivaut pas à une loi générale de la démocratisation.

---

1 Frère M. Soleil, op. cit., p. 590.

2 Renaud de La Brosse, op. cit., p. 147.

De plus, l'énonciation de conditions avancées le plus souvent par des chercheurs ou des analystes souvent étrangers à l'Afrique ne nous renseigne en rien sur ce que les acteurs sociaux, qui eux aspirent à cette démocratie et sont au cœur du processus, comptent entreprendre pour y parvenir ou sur la façon dont ils la conçoivent... Si ces derniers devaient attendre que telle ou telle condition soit atteinte ou remplie dans leur société avant d'œuvrer pour la réalisation de leurs revendications politiques, il est facile d'imaginer qu'aucun processus de transition ne se serait jamais développé en Afrique subsaharienne, continent sans doute le moins susceptible de satisfaire à de telles exigences.

Aussi des variables telles qu'une distribution plus équitable des revenus, qu'une croissance mieux répartie, qu'une éducation plus large et plus égalitaire, qu'une coopération réelle des partis politiques, etc. doivent être appréhendées comme les produits de processus démocratiques stables plutôt que comme les conditions préalables à leur survenue<sup>1</sup>. C'est l'avis de Terry Lynn Karl et de Philippe C. Schmitter<sup>2</sup> pour lesquels « la culture politique « civique » (...) pourrait bien être le fruit du fonctionnement prolongé d'institutions démocratiques qui engendrent des valeurs et des croyances appropriées plutôt qu'un ensemble d'exigences culturelles auxquelles il faut d'abord répondre ».

Terry Lynn Karl et de Philippe C. Schmitter proposent ainsi de « considérer désormais comme des variables dépendantes ce dont on faisait jusqu'à présent si grand cas comme variables indépendantes ».

---

1 Schmitz G.J. et Gillies David, Le défi du développement démocratique, comment entretenir la démocratisation dans les sociétés en développement, L'institut nord-sud/Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique, Ottawa, 155 p. Lire la thèse de La Brosse, op. cit., p.147.

2 Terry Lynn Karl et de Philippe C. Schmitter... in « Les modes de transition en Amérique Latine », en *Europe du Sud et de l'Est*, op.cit.,p.286.

Emaka Nwokedi<sup>1</sup> note que tous ces éléments de stabilité sont certes importants, mais ils concernent une autre phase distincte de la démocratisation, quand la transition démocratique à proprement parler a été atteinte. De son côté, Ben O. Nwabueze<sup>2</sup> qualifie de « processus d'expérimentation » à moyen et long termes. Il souligne avec justesse que la démocratie libérale, à l'instar de toute forme de gouvernement, correspond à un art et à une pratique qui supposent un apprentissage (que les démocraties européennes ont par exemple mis plusieurs siècles à éprouver), et que c'est à travers le processus d'expérimentation que s'acquiert celui-ci. Il serait « dès lors erroné, selon lui, d'imaginer que ce processus expérimental ne devrait pas commencer avant et tant que les facteurs nécessaires à son succès ne soient présents ».

Aujourd'hui, souligne Rocamora et Gills<sup>3</sup>, le combat pour la définition de la démocratie est devenu une « bataille idéologique majeure ». La manière dont le mot « démocratie » est défini et brandi répond toujours à des tactiques spécifiques, ce qui relativise encore le caractère potentiellement « universel » du régime démocratique puisqu'il est toujours évoqué dans un contexte précis et dans un but déterminé.

Le concept de démocratie, faut-il le préciser, recouvre plusieurs acceptions. On peut l'analyser, dans le langage philosophique, comme un idéal absolu mais aussi comme une pratique sociale des régimes existants, ou comme un régime politique et un système politique de la démocratie libérale s'imposant comme un système de gouvernement à l'échelle mondiale<sup>4</sup>.

---

1 Emeka Nwokedi, *Politics of democratization. Changing Authoritarian Regimes in sub-Saharan Africa*, Demokratie Und Entwicklung Bd. 18, LIT, Münster, Hamburg, 1995, p.18.

2 Ben O. Nwabueze, *Democratisation*, Spectrum Law Publishing, Ibadan, 1993, p.8.

3 Rocamora J. et Gills B., « Low Intensity Democracy », in *Third World Quarterly*, Vol. 13, n° 3, 1992, Pp.501.

4 Voir à ce propos Pierre Klein, « Le droit aux élections libres en droit international : mythes et réalités » in *A la recherche du nouvel ordre mondial. I. Le droit international à l'épreuve*. Editions Complexe, Intervention, Bruxelles, 1993, p.93.

Ce régime politique de la démocratie libérale<sup>1</sup> comprend des éléments tels que le respect de la volonté du peuple, volonté qui doit s'exprimer par des élections libres et loyales<sup>2</sup>, le respect de la dignité de la personne humaine, et donc la promotion et la protection des droits de l'homme ; l'existence d'un Etat de droit<sup>3</sup> consacrant le principe de la séparation des pouvoirs, reconnaissant le pluralisme politique et garantissant les droits civils et politiques, de même que les libertés fondamentales des citoyens. Il faut souligner qu'au nom d'une spécificité culturelle qui serait propre au continent, certains africains (les tenants de l'ordre ancien) rejettent le modèle de la démocratie représentative de type libérale<sup>4</sup>.

L'argument culturaliste avancé n'est pas sans rappeler les thèses développementalistes qui eurent le vent en poupe dans les années 1960-1970, donc moment des indépendances africaines, et qui défendaient l'idée selon laquelle, s'agissant des pays africains, la démocratie ne pouvait pas être appliquée du jour au lendemain mais qu'elle était articulée aux impératifs du développement<sup>5</sup>.

Dans l'esprit de l'école développementaliste américaine, qui associait développement capitaliste et adoption du modèle de démocratie occidentale, on ne pourrait en effet attendre qu'un développement politique progressif- processus par ailleurs inséparable économique, de la réforme agraire, de l'alphabétisation, de l'intégration nationale, etc.

---

1 Pierre Klein, op. cit.

2 Alain Touraine « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in *Le Temps de la démocratie. La transition démocratique à l'Est et au Sud - UNESCO-ères*, Paris, mai 1991, p.276 ; également Guy Hermet « Présentation : Le Temps de la démocratie », in *Le temps de la démocratie. La transition démocratique à l'Est et au Sud. UNESCO-ères*, Paris, mai 1991, p.271. Dans ce type de système politique, les gouvernés doivent « s'appuyer sur des partis et associations non violentes et librement constituées de leur choix, sans exclusive aucune, en vue de jouer leur rôle de citoyens ».

3 C'est un système ou régime dans lequel l'Etat est soumis au droit, la personne humaine bénéficiant de garanties ou sûretés qui la protègent contre l'omnipotence de la puissance publique. Il implique le respect de l'individu et de la personne humaine qui est protégée dans son autonomie et sa sécurité.

4 Larry Diamond, Juan J. Linz et Seymono Martin Lipset, *Democracy in Developing Countries, Africa*. Volume 2. Edited by Diamond L, Linz J.J., Lipset S.M., Lynne Rienner Publication, Boulder, Colorado, 1988, XVI.

5 Renaud de La Brosse, op. cit. p. 158.

Alors que Samuel Huntington affirmait que la démocratie dans les pays du Tiers Monde, loin de préparer le développement politique, y favorisait au contraire la décomposition politique<sup>1</sup>.

Peu après l'avènement des indépendances comme le souligne de La Brosse<sup>2</sup>, de concept de sciences politiques, le développementalisme deviendra une idéologie du pouvoir dans les pays africain, où l'Etat aura, en règle générale, précédé la notion : le mode démocratique du gouvernement y a été rejeté à partir du constat que les sociétés africaines étaient trop pauvres et que les « gouvernés (devaient) faire confiance aux gouvernants pour transformer la société et l'économie sur un mode volontariste et autoritaire de manière à assurer aux générations suivantes les conditions d'un fonctionnement démocratique de la vie politique »<sup>3</sup>.

C'est ainsi qu'au lendemain des indépendances la plupart des pays d'Afrique noire francophone ont opté pour le système de parti unique (de fait ou de droit)-reléguant ainsi aux oubliettes un pluralisme politique qui existait pendant les années précédant leur accession à l'indépendance<sup>4</sup> seul capable, à leur yeux, de mobiliser efficacement les populations vers les objectifs prioritaires qu'étaient alors « la construction nationale », « la lutte contre le sous-développement », ou encore « la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme »<sup>5</sup>.

---

1 Samuel Huntington, *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press, 1968.

2 Renaud de La Brosse, op. cit. p. 158 et suiv.

3 Bertrand Badie, « je dit "Occident" : démocratie et développement », in *Pouvoirs*, PUF, Paris, n° 52, 1990, p. 46. Cité par Renaud de La Brosse.

4 Essentiellement à partir de la loi-cadre du 28 juin 1956 qui devait donner aux territoires une autonomie.

5 Renaud de La Brosse, op.cit., p. 159.

Or en 1990, au moment où la contestation politique des pouvoirs en place gagne l'ensemble du continent, soit trente (30) années après les indépendances, et alors que ni le développement, ni l'unité ou la construction nationales n'ont été réalisées par le système de parti unique, ceux là mêmes qui avaient érigé le développementalisme en idéologies du pouvoir évoqueront désormais l'argument culturaliste pour nier toute possibilité d'ancrage de systèmes démocratiques sur le continent<sup>1</sup>.

L'argument avancé repose sur l'idée que la démocratie serait liée à une culture, la culture occidentale, et qu'elle ne saurait être le produit *sui generis* des sociétés africaines, dans lesquelles elle n'aurait donc pas sa place... Si l'on doit admettre une quelconque spécificité africaine relativement à la question démocratique, elle ne tient, comme le souligne par exemple Jean-François Bayard<sup>2</sup>, qu'à son évolution historique particulière.

Toutefois cette spécificité ne doit pas être exagérée dans la mesure où la colonisation du sous-continent et son intégration au moins partielle, à l'économie-monde occidentale en ont profondément modifié les termes : la systématisation du principe monétaire, le passage à l'Etat-Nation (...) ont élargi le spectre de la polarisation sociale<sup>3</sup>.

Historiquement les groupes sociaux africains ont eu en effet « investi les nouvelles institutions pour les soumettre à leur propre stratégie » et « se sont appropriés les nouvelles représentations de politiques en les mixant (...) avec leurs propres répertoires culturels (et de ce point de vue) ajoute ironiquement J.F. Bayard, « l'idéal démocratique ne peut plus être tenu pour étranger au sous-continent, pas plus en tout cas que la foi chrétienne, l'art romanesque, la pratique des instruments à vent ou le port du costume-cravate »<sup>4</sup>.

---

1 Renaud de la Brosse op. cit.

2 J.F. Bayard, « La problématique de la démocratie en Afrique Noire, La Baume, et Après ? » in *Politique Africaine* N° 43, Karthala, Paris, 1991, pp. 5-20.

3 J.F. Bayard, op.cit., p. 9.

4 Idem, p. 10.

C'est précisément cette mutation qualitative qui fait que « toute assimilation de la question démocratique contemporaine à la problématique des sociétés africaines anciennes relève de la naïveté ou de la manipulation idéologique<sup>1</sup> ».

Finalement, l'argument culturaliste se retourne contre ceux qui le mettent en avant ; il n'est que de citer ce passage mi-provocateur mi-ironique d'un article d'Eden Kodjo, pour illustrer ce paradoxe : « la démocratie n'est pas une idée importée, et ceux qui la réclament ne font pas de l'imitation servile. Les adversaires de l'idée démocratique, qui persistent à véhiculer les contre-vérités, doivent se rendre à l'évidence : ils n'ont pas inventé *sui générés*, la dictature sanglante, le despotisme obscur ou, le monolithisme dont ils se gambergent. Néron et Caligula pas plus que Staline n'étaient africains !<sup>2</sup>»

Si l'on doit faire un rapprochement avec la conception de Jean Copans pour qui il ne saurait y avoir « ni démocratie à l'africaine ni démocratie en Afrique (telle Tintin au Congo) », mais seulement « une réalité politique et anthropologique originale, une démocratie africaine tout simplement »<sup>3</sup>.

Ce qui revient à dire que c'est aux Africains eux-mêmes de générer leurs propres stratégies d'invention de la démocratie, qu'à chaque peuple d'inventer sa propre forme de démocratie mais en tenant compte des expériences d'autrui.

+

---

1 Ibidem.

2 « Hors la démocratie point de salut », in *Jeune Afrique*, N° 1538, 20-26 juin, 1990, p. 29, Paris.

3 Voir *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Karthala, Paris, 1990 : p. 259.

## CHAPITRE II - ELEMENTS ESSENTIELS DE LA DEMOCRATIE MODERNE

L'essence de la démocratie moderne se caractérise par plusieurs éléments. Nous en avons sélectionné quelques uns, notamment le principe de l'élection, le multipartisme, la bonne gouvernance, la présence d'une société civile organisée, des institutions. Nous avons conclu que les nouveaux discours pour qu'ils soient entendus et compris doivent être ancrés dans un lieu appelé espace public.

### *A - Principe de l'élection*

Les pays africains avaient souvent renoncé à l'organisation de scrutins démocratiques depuis l'imposition de régimes militaires. Les élections n'ont toujours pas été synonymes de régime démocratique. S'il arrivait qu'elles sont pratiquées, celles-ci ne constituaient guère que des procédures de confirmation plébiscitaire ou de décompression sans véritable possibilité de choix. Les partis uniques conservent toute faveur aux élections ouvertement non pluralistes et largement unanimistes.

Dans ce contexte, le pouvoir lui-même ne croît guère à sa capacité mobilisatrice ; il se préoccupe seulement d'offrir des issues électorales honorables bien que largement factices à ses propres partisans.

La légitimation démocratique de ces élections fabriquées par le pouvoir revêt une double portée : nationale et internationale.

Reléguée au second plan dans les démocraties occidentales, la valeur internationale de la légitimation électorale compte au moins autant que sa valeur

nationale dans beaucoup de pays extérieurs à cette aire politique<sup>1</sup>. Ces élections représentent une sorte de brevet de moralité vis-à-vis de l'étranger.

Pourquoi organiser des élections dans des pays soumis à des régimes forts, aux partis uniques, sachant que ces mêmes élections ne constituent jamais qu'une procédure inégalitaire, c'est-à-dire peu démocratique, permettant aux plus puissants de se faire plus élégamment concéder le pouvoir par le peuple souverain ?

En sus ce sont des élections qui ne répondent pas aux exigences démocratiques, c'est-à-dire où le corps électoral n'est pas taillé "sur mesure"- pour emprunter l'expression de Guy Hermet – par le pouvoir ou des notables locaux, où les électeurs ne se sentent pas menacés quand ils déposent leurs bulletins et où les résultats officiels correspondent vraiment, sauf erreurs minimales ou falsifications très locales, aux suffrages émis.

Selon cette conception, le critère de liberté des élections se trouve largement associé à celui de leur régularité technique, la falsification des scrutins niant en fait la liberté réelle du votant.

A cette question, Toulabor<sup>2</sup> décelait trois raisons : d'abord, il y voit la volonté de se doter d'une légitimité face aux autres nations, ensuite de montrer que l'on participe à une culture politique universelle, le désir du pouvoir de se mettre en représentation, enfin le besoin de s'offrir des occasions de repérer les ennemis du régime.

Quoique le processus de la transition ait entraîné un chambardement en introduisant les scrutins pluralistes, ils n'offrent aucune garantie quant aux réelles convictions démocratiques des élus. Le principe de l'alternance possible et paisible des dirigeants étant la règle fondamentale de la démocratie élective-représentative demeure refusée ou n'est pas respectée.

---

1 G. Hermet, A. Rouquié et Juan J. Linz, « Des élections pas comme les autres », Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1978, p.

2 Comi Toulabor, « Transition démocratique en Afrique », in *Afrique 2000*, n°4, janvier-février-mars, 1991-a, principe.55-71

Or le vrai symbole même de la démocratie pluraliste c'est le recours aux élections « libres et concurrentielles ».

C'est bien ce que privilégie certains auteurs, notamment Giovanni Sartori. Pour cet auteur : « la démocratie est née de la défense du principe selon lequel le pouvoir injuste de ceux qui ne sont pas élus (...) doit être remplacé par le pouvoir d'hommes choisis »<sup>1</sup>. Pour Huntington : « la démocratie existe là où les principaux dirigeants du système politique sont choisis grâce à des élections concurrentielles auxquelles le gros de la population peut participer »<sup>2</sup>.

Dans le même sens, selon Juan J. Linz : « un gouvernement est démocratique quand il offre des opportunités constitutionnelles régulières pour la compétition pacifique en vue de la conquête du pouvoir politique par différents groupes, sans exclure par la force aucun secteur significatif de la population »<sup>3</sup>.

Robert Dahl, quant à lui, parle de la polyarchie, c'est-à-dire de démocratie pluraliste. Selon lui, celle-ci constituant l'obstacle principal pour accéder à la carrière politique serait une inaptitude à remporter des élections »<sup>4</sup>.

Alors que le Congo-Kinshasa était en profonde crise, le pouvoir organisateur de la conférence nationale annonce, le 19 janvier 1992, sa suspension, avançant l'idée selon laquelle les élections seraient la meilleure façon de trancher la question de la course au pouvoir.

---

1 G. Sartori, *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1974 (1973 ?), p.85

2 Huntington S.P., Moore C.H., *Authoritarian politics in Modern Society* ; New York, Basic Books, 1970, p.509.

3 Juan Linz, « Crisis Breakdown and Reequilibration » in Linz Juan et Stephan Alfred (ed.), *The Breakdown of Democratic Regimes*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1978 (1964), p.295.

4 Cette affirmation de Robert Dahl est traduite dans Birnbaum P., Chazel P., *Sociologie politique*, Paris, A. Colin, 1971, p.176 ; Lire aussi Dahl R.A., Lindblom C.E., *Politics, Economics and Welfare*, New York, Harper and Row, 1957.

Comme le pense le CEZ (1996), le processus électoral en cette période de crise supposait un consensus national préalable sans lequel les élections auraient été un non-sens, une manière de leurrer les congolais. Car il existait ou existe encore de sérieux obstacles aux élections.

C'est par des visées politiques, des calculs politiques, des stratégies et des tactiques de conquête et de maintien au pouvoir que le pouvoir organisateur de la conférence nationale souveraine a pris cette décision pour neutraliser les partis politiques de l'Opposition qui, n'ayant aucun moyen financier pour battre campagne, seraient hors course.

Par ses méthodes traditionnelles, le pouvoir organisateur empêcherait les partis d'Opposition de ne pas avoir accès aux médias d'Etat, leur imposer une restriction des meetings sous divers prétextes, intimider des militants de l'Opposition par les forces armées, etc.

L'organisation pratique des élections pose de problème en Afrique comme le remarque Eboussi-Boulaga : « quand nous voulons des élections démocratiques conformes aux normes occidentales, nous sommes incapables d'en assumer l'organisation et les coûts sans aide extérieure, d'en garantir l'honnêteté sans arbitrage étranger. Les paradoxes et les contradictions d'une telle pratique lui ôtent tout le sens d'une démarche d'autonomie, d'expression de la liberté et de la confiance mutuelle »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Eboussi-Boulaga F., « Les Conférences Nationales en Afrique Noire : une affaire à suivre », Paris, Karthala, 1993, p.143.

## ***B - Le multipartisme***

L'octroi des libertés d'expression et d'organisation, fondements de la libéralisation politique, selon Elly Rejmerse, conduit véritablement la population à s'organiser sous forme de groupes négociant pour défendre leurs intérêts communs<sup>1</sup>.

Sandbrook estime que « les partis constituent la structure intermédiaire central dans une démocratie » : ils doivent être capables de servir de médiation face aux multiples tensions solides. De plus, ils sont susceptibles d'élargir la participation politique en diffusant l'information et les opinions politiques et en mobilisant les électeurs lors des scrutins<sup>2</sup>.

Après s'être opposé à l'instauration du multipartisme au Congo-Kinshasa, le président Mobutu annonça, lors de son discours du 24 avril 1990, l'introduction du multipartisme à trois. Avait-il raison ou tort de limiter le nombre de partis ?

Giri Jacques pense que limiter le nombre de partis politiques pose un problème dans les pays africains en mutation car toute restriction des libertés émanant d'un pouvoir qui n'a pas les moyens d'assurer son rôle d'Etat-providence paraîtra désormais intolérable à la population<sup>3</sup>. D'où la promulgation, le 18 décembre 1990, par le président Mobutu de la loi sur les partis politiques.

Cette loi consacre le multipartisme intégral. Fin décembre, on recense 113 partis politiques<sup>4</sup>. La même loi exclut le financement des partis politiques par des fonds de l'Etat ou en provenance de l'étranger. Les partis politiques se créent instaurant le désordre.

Ce multipartisme intégral offrait à Mobutu l'avantage de pouvoir mieux jouer sur la multiplicité de partis, afin de mieux gouverner.

---

1 Elly Rijmerse, « Démocratisation in sub-Saharan Africa ? Literature overview », in *Third World Quarterly*, Vol. 14, N° 3, 1993, p. 647-664.

2 Sandbrook Richard, « Transition Without Consolidation : democratization in six african cases », In *Third World Quarterly*, Vol. 17, N° 1, 1996, p. 69-87.

3 Giri Jacques, « Le Sahel au XXI<sup>e</sup> siècle. Un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahéliennes », Paris, Karthala, 1989, p.193.

4 Zaïre-Afrique, n°251, janvier 1991, p.126.

C'est alors que l'on vit pousser une poussière de partis, pour reprendre Ndaywel (1998), suscités souvent par le président Mobutu, mais dont beaucoup n'avaient de parti que de nom, sans assise populaire, désignés " parti alimentaire".

On se rend donc compte, avec Giri Jacques, que la prolifération anarchique des formations peut constituer un danger car elle entraîne une escalade de démagogie et de manipulations politiciennes qui peuvent contribuer à décrédibiliser le politique aux yeux de la population<sup>1</sup>.

En organisant les élections anticipées, le camp de Mobutu comptait sur ces partis créés de toute pièce pour remporter les élections si jamais celles-ci avaient lieu.

Quid de la représentation des vrais partis politiques d'Opposition n'ayant pas suffisamment des moyens pour battre campagne ?

Alain Touraine le souligne bien : « il n'y a pas de vrai choix là où la participation politique est faible, où les campagnes électorales sont dominées par les plus riches ou deviennent elles-mêmes des entreprises, où les inégalités sociales sont si grandes que la conscience de citoyenneté, qui s'exprime par la participation politique, implique donc que les partis soient reconnus par la population, qu'ils exercent une influence et soient capables de prendre en charge et de faire valoir les revendications populaires.

Dès lors, les démocraties les plus solides seront celles dont les partis politiques représentent des intérêts nettement identifiables, par exemple ceux des différentes catégories ou classes sociales issues du processus d'industrialisation. Les démocraties représentatives et multipartisanes supposent l'existence d'"intérêts sociaux représentables " »<sup>2</sup>.

---

1 Giri Jacques, op.cit.

2 Alain Touraine, « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in Revue Internationale des Sciences sociales, n°128, mai, 1991, p275-284

### **C - La gestion d'Etat**

Le troisième élément sélectionné est *la gestion saine* de l'Etat que Sartori appelle la « Good Governance »<sup>1</sup>. Il estime qu'une fois des structures constitutionnelles démocratiques en place, l'oppression n'est plus à craindre, restent les maux qui résultent de l'incompétence, de l'irresponsabilité, de la myopie et, en dernière analyse, d'une mauvaise gestion dictée par la démagogie.

Tous ces facteurs négatifs peuvent rendre le gouvernement incapable de mener à bien ses actions.

En 1956, Burdeau<sup>2</sup> soulignait l'ambiguïté du régime démocratique. Parlant de la légitimité d'un gouvernement résultant de son efficacité et de sa durabilité, il estimait que « le gouvernement doit s'efforcer de durer pour pouvoir gouverner, mais c'est en gouvernant qu'il s'expose à la critique. Dès lors, il ne pourra durer qu'en s'abstenant de gouverner ».

A propos de cette légitimité, souligne Sartori dans la *Revue Internationale des Sciences Sociales* : « Si une légitimité douteuse peut en effet se trouver renforcée par l'efficacité du gouvernement, inversement, une légitimité d'abord incontestée peut être sapée par son inefficacité »<sup>3</sup>.

Dans « *Power, Legitimacy and Democratisation in Africa* », Schatzberg<sup>4</sup> estime que la démocratie ne peut véritablement émerger que dans un contexte de légitimité minimale.

---

1 G. Sartori, « Repenser la Démocratie : mauvais régimes et mauvaises politiques ». In *Revue Internationale de Sciences Sociales* N° 129, août, 1991, p. 465-480 ; Adrian Leftwich, « Governance, democracy and development in the third world ». In *Third World Quarterly* vol 14, N0 3, 1993, p. 606. Il donne deux définitions de la "good governance". Selon lui, la première définition qui est associée au discours de la Banque Mondiale, met l'accent sur les aspects administratifs et de gestion. Alors que la deuxième définition, à laquelle se réfèrent les gouvernements occidentaux, est plus politique et inclut aussi des exigences quant à la compétitions politiques.

2 G. Burdeau, *La Démocratie*, Nenchâtel, la Braconnière, 1956, p. 155

3 G. Sartori, « Refuser la Démocratie : mauvais régimes et mauvaises politiques ». In *Revue Internationale des Sciences Sociales* N° 129, août 1991, p. 465.

4 Michael Schatzberg, « Power, Legitimacy and "Democratisation" in Africa ». *Journal of the International African Institute*, Vol. 63, N° 4, 1993, p. 457.

Se basant sur l'un des travaux de Goran Hyden<sup>1</sup>, le terme « good governance » signifierait la gestion efficace des affaires publiques par la génération d'un régime accepté comme légitime, visant à promouvoir et améliorer les valeurs sociales auxquelles aspirent individus et groupes. Autrement dit, la gouvernance est un processus par lequel les sociétés gèrent leurs affaires publiques en stimulant et en structurant un consensus normatif sous-jacent selon des règles basées sur le sens du bénéfice mutuel que Hyden appelle domaine public<sup>2</sup> ou réciproque.

Herman Cohen<sup>3</sup> voit en gouvernance, un processus qui consiste à instaurer et à maintenir un environnement de liberté et de sécurité relatives.

Pragmatiquement parlant, il cherchait ce que le gouvernement doit faire ou ne pas faire, et bâtir par la suite une théorie sur la structure et le contrôle du pouvoir. La définition que donne Herman Cohen nous renvoie à l'approche développementaliste. Le mérite de sa définition réside dans le fait que la bonne gouvernance implique que l'Etat offre des opportunités à l'activité productive privée, qui sont susceptibles de mener à une vie meilleure, même à une échelle modeste.

Quoique cela apparaît intéressant, le débat actuel se résume en termes de bien-être, c'est-à-dire la liberté, la sécurité, la prospérité, etc. dont bénéficient les autres peuples du monde et non de restaurer encore la dictature en Afrique.

Lors du 19<sup>ème</sup> Sommet franco-africain, tenu à Ouagadougou en 1996, le président Chirac avait longuement insisté sur la « bonne gouvernance ».

---

1 Goran Hyden, « Reciprocity and Governance in Africa », in James S. Wunsch et Dele Olowu, eds, *The Failure of the Centralized State: Institutions and Self-Governance in Africa*, Boulder, Westview Press, 1990, p.246.

2 Goran Hyden et Michael Bratton, *Governance and Politics in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1992, 327 p. Goran, Bratton et les membres du groupe de réflexion de la Banque mondiale, ont, dans leurs récents travaux, synthétisé un certain nombre d'idées en exploitant la documentation sur le « Nouvel institutionnalisme » et le « choix rationnel ». Ils ont traité de l'importance des fonctions de gouvernance dans la société civile, incluant non seulement le rôle que de telles associations peuvent jouer pour tenir les Etats comme responsables, mais aussi en assurant certaines des fonctions de gouvernance dont les Etats sont incapables. A ce propos, voir Pierre-Landell Mills, « Governance, Civil Society and Empowerment in Sub-Saharan Africa : Building the Institutional Base for Sustainable Development », article inédit, Banque Mondiale, Département Technique Afrique, Mai 1992, pp.10-13 : également *Démocratie et Développement. Mirage ou espoir raisonnable ?* (sous la direction de Manassé Esoavelomandroso...), Karthala et Omalysy Anio, 1995, pp.19-23.

3 Lire l'article « Démocratie ou gouvernance : quelle voie l'Afrique doit-elle suivre ? » publié dans *Jeune Afrique Economie* en août 1995.

Selon lui, «elle poursuit un idéal de dignité et de progrès. Elle contribue à la satisfaction des besoins vitaux des populations. Elle concourt à la promotion et au mieux-être des hommes et des femmes, en ayant pour vocation d'assurer à tous éducation, travail, soins et protection sociale. Elle permet une juste répartition des richesses nationales. Elle permet à l'initiative de se développer et de s'épanouir. La bonne gouvernance, c'est une exigence de paix et de stabilité intérieures »<sup>1</sup>.

C'est sur le contenu socio-économique que le président Chirac avait insisté. Il apparaît donc, d'après ces définitions, que la bonne gouvernance est liée à l'Etat de droit et ce n'est qu'une façon de bien gérer les affaires publiques dans le respect de la démocratie et des droits de l'homme. Elle n'est assurée que s'il existe des mécanismes qui assurent la responsabilité de l'Etat face aux citoyens et qui permettent à ces derniers de demander des comptes au premier.

Dans le cas du Congo-Kinshasa, la situation socio-économique et culturelle désastreuse était le signe évident de l'échec du régime politique de la IIème République. La situation, loin de s'améliorer, n'a fait que se dégrader de plus en plus, et le régime lui-même a fini par déclarer globalement négatif le bilan de ses années de gestion<sup>2</sup>

---

1 Discours du Président Chirac, tenu au Sommet franco-africain de Ouagadougou, les 4,5 et 6 décembre 1996. Il a regroupé 45 pays dont 26 Chefs d'Etat. Lors de ce Sommet, aucune définition formelle de la bonne gouvernance n'a été donnée mais elle y fut perçue comme le corollaire économique et financier de la démocratisation politique et est ainsi devenue synonyme d'une administration efficace et de la bonne gestion des affaires publiques. Lire à ce propos Laurent Gaba, L'Etat de droit, La Démocratie et le Développement économique en Afrique Subsaharienne, L'Harmattan, Paris, 2000, pp.311-314.

2 Lire chapitre I les causes de la chute du MPR, le rapport de la Banque mondiale, 1994 ; les mémorandums des Evêques congolais au Chef de l'Etat, etc.